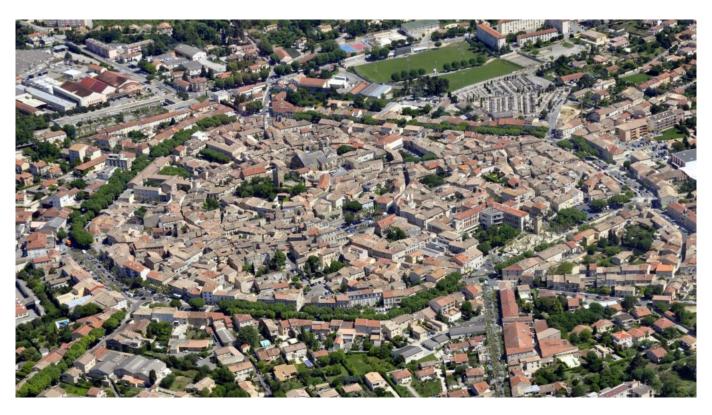


Enclave des papes : le Plan climat-air-énergie « gagnerait à être actualisé »



L'Autorité environnementale (AE) du conseil général de l'environnement et du développement durable vient d'émettre son premier avis consultatif concernant <u>le projet du Plan climat-air-énergie territorial</u> (PCAET) de <u>la communauté de communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan</u>.

L'AE qui a pour objectif d'évaluer les risques et les impacts des projets et des programmes de planification sur l'environnement, a tenu à souligner dans un premier temps le bien fondé des objectifs de ce plan avant d'émettre un avis plus mesuré sur la pertinence des données utilisées.

« La stratégie territoriale a pour objectif de diminuer de 30% la consommation énergétique entre 2012 et 2050, de diminuer de 75% les émissions de GES (Gaz à effet de serre) sur la période 2016-2050, de tripler la production d'énergies à partir de ressources renouvelables (EnR) entre 2016 et 2050, de renforcer la séquestration du carbone. Elle fixe aussi des objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques (par exemple 20% de réduction pour les oxydes d'azote entre 2015 et 2030).

Retrouvez ici l'avis complet de l'Autorité environnementale sur le PCAET de la Communauté de communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan



Pour l'AE les principaux enjeux environnementaux sont :

- · les consommations énergétiques, les EnR, l'augmentation des puits de carbone et la diminution des émissions de GES pour atténuer le changement climatique,
- · la qualité de l'air,
- · la prise en compte des risques liés au changement climatique et l'adaptation à ses effets.

Le PCAET ambitionne de créer des dynamiques et collaborations entre acteurs et les actions identifient globalement des pistes souvent pertinentes, dans une optique volontariste. Ainsi la thématique de l'adaptation au changement climatique est identifiée comme un enjeu fort avec une volonté de réponses adaptées. »

Un premier plan datant de 2018

« La communauté de communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan a entrepris l'élaboration de son premier plan climat-air-énergie territorial en 2018. Le territoire, peuplé de 23 500 habitants environ, comprend 19 communes et est caractérisé par une consommation énergétique légèrement inférieure aux moyennes des départements de la Drôme (Auvergne-Rhône-Alpes) et du Vaucluse (Provence-Alpes-Côte d'Azur) comme des deux régions. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont supérieures aux ratios nationaux et régionaux du fait en particulier de la présence d'une importante installation de stockage de déchets non dangereux qui représente 36 % des émissions du territoire, devant l'industrie (26 %) et les transports (15 %). »

Un projet ambitieux mais pas abouti

Si l'AE reconnait la nécessité et l'impact positif que pourrait avoir ce plan climat-air-énergie, l'entité se montre beaucoup plus critique sur la préparation et la mise en exécution « Cependant d'une part le dossier est fondé sur des données anciennes ou parfois éparses dans le dossier, d'autre part il montre que les actions sont encore souvent àà des phases embryonnaires. Les démarches d'étude de faisabilité, d'élaboration concertée d'un plan d'action sont souvent à venir et les objectifs, calendriers, indicateurs sont encore fréquemment peu précis. Le dossier gagnerait à entre actualisé sur les éléments de diagnostic et état des lieux et sur l'avancement de certaines actions. Le plan nécessitera un travail d'animation et de suivi important, qui devra s'appuyer sur des moyens humains et financiers adéquats, tout en renforçant dans la durée l'implication des partenaires, le territoire ne disposant pas seul de tous les leviers d'action pertinents. »

A lire également : Le projet de Plan climat air énergie territorial de la Communauté de communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan

Des doutes importants sur la mise en œuvre et certaines thématiques

- « Au plan des thématiques opérationnelles les interrogations portent principalement sur :
- · le renforcement et la bonne mise en œuvre des actions en matière de qualité de l'air,
- · le renforcement des actions en matière de mobilité active,
- · la capacité à concrétiser les projets et objectifs visés, en particulier en matière d'évolution des



pratiques agricoles, d'émergence des projets de mobilisation des ressources d'énergie renouvelables, de séquestration du carbone,

· la capacité à mobiliser le bois énergie au regard des objectifs visés et d'une vision de gestion durable de la forêt, dans le cadre du contexte de dégradation de la capacité du puits de carbone forestier constaté ces dernières années. »

Les recommandations de l'AE invitent « le maître d'ouvrage à traiter ces points en particulier la nécessité d'adapter les moyens prévus, d'accélérer la définition des actions opérationnelles et de mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation précis, permettant d'infléchir l'action si besoin sur les enjeux et actions prioritaires pour atteindre les objectifs fixés. »

EDF : le 4e réacteur de la centrale nucléaire de Tricastin à l'arrêt pour maintenance





Mis en service le 12 juin 1981, l'unité de production n°4 de la centrale nucléaire EDF du Tricastin est à l'arrêt depuis samedi 20 janvier dernier dans le cadre sa 4e visite décennale.

« Lors de cet arrêt de grande ampleur, un contrôle exhaustif de l'installation est effectué dans l'objectif de tendre vers le niveau de sûreté des réacteurs de troisième génération (type EPR) et de poursuivre l'exploitation du réacteur pour 10 ans supplémentaires. Les 4^e sites décennales ont déjà été réalisées sur les unités de production n°1, 2 et 3 », explique EDF.

Renforcement des cuves du réacteur et protection accrue contre les aléas climatiques extrêmes Cette visite décennale se distingue des autres arrêts de maintenance notamment par les contrôles réglementaires qui sont effectués :

- Le contrôle de la cuve du réacteur : son intégrité et sa résistance sont contrôlées millimètre par millimètre avec un robot perfectionné appelé 'machine d'inspection en service'.
- L'épreuve enceinte du bâtiment réacteur : la pression dans le bâtiment est augmentée afin de contrôler sa résistance et son étanchéité.
- L'épreuve hydraulique des circuits primaire et secondaire : la pression est augmentée pour contrôler la résistance des tuyauteries et des soudures.

Durant cet arrêt, de nombreuses opérations de maintenance sont programmées. Des améliorations significatives seront réalisées pour garantir la sûreté de l'installation, notamment en cas d'agressions climatiques extrêmes (inondation, tornade...) et pour renforcer sa tenue au séisme.

250M€ d'investissement

Par ailleurs d'autres chantiers important sont également programmée : changement des pôles du transformateur principal qui permettent l'évacuation de l'énergie sur le réseau de transport d'électricité, renforcement de la robustesse mécanique du pont de manutention dans le bâtiment réacteur, nettoyage des générateurs de vapeur, examen des corps basse pression situés en salle des machines, construction d'un répartiteur de corium...

Pour cela, près de 5 000 salariés d'entreprises prestataires associés en amont à la préparation seront mobilisés durant plus de 5 mois aux côtés des 1 500 salariés EDF de Tricastin. Le montant de l'intervention s'élève à 250M€ environ.

En attendant, les unités de production n°1 (mise en service le 31 mai 1980), n°2 (mise en service le 7 août 1980) et n°3 (mise en service le10 février 1981) sont en fonctionnement et alimentent le réseau électrique national. D'une capacité de 900MW chacune, les 4 unités produisent l'équivalent de 6% de la production électrique nucléaire. Un chiffre qui s'est élevé à 8% en 2022.

Dans le même temps, la centrale couvre notamment 40% des besoins en électricité de la région.



La France toujours très dépendante des énergies fossiles

La France toujours très dépendante des énergies fossiles

Répartition de la consommation d'énergie primaire en France en 2022, par énergie (en %)

Partiellement renouvelable



Énergie primaire : ensemble des produits énergétiques non transformés, exploités directement ou importés.

Source : Ministère de la Transition Énergétique













Mardi 12 décembre a marqué la fin de la COP28, conférence internationale dont l'un des objectifs principaux était de faciliter la transition énergétique en accélérant la sortie des énergies fossiles. Le texte final de la COP28 spécifie que le monde doit « s'éloigner des énergies fossiles dans les systèmes énergétiques, d'une manière juste, ordonnée et équitable, en accélérant l'action dans cette décennie cruciale, afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050 conformément aux préconisations scientifiques ». Cependant, comme le montre notre infographie, basée sur les données du SDES, le Service des Données et Études Statistiques du Ministère de la Transition Énergétique, la France reste très dépendante des énergies fossiles. En effet, si le nucléaire représentait à lui tout seul plus d'un tiers de la consommation d'énergie primaire du pays en 2022 (36,6 %), les énergies fossiles – pétrole, gaz naturel et charbon – représentaient quant à elles près de la moitié de l'énergie primaire consommée dans le pays cette même année.

Les énergies renouvelables, dont la part principale reste la biomasse solide (principalement le chauffage au bois et produits dérivés), ne représentaient pour leur part que 13,9 % du total de la consommation d'énergie primaire en France en 2022.

De Valentine Fourreau pour Statista

Sobriété énergétique en entreprise : Quels impacts sur les conditions de travail ?



Ecrit par le 3 avril 2025



Le bilan du premier plan de sobriété énergétique lancé en 2022 montre une diminution globale de la consommation d'énergie de 12 %. Un effort qui doit se poursuivre pour diminuer notre consommation de gaz et d'électricité de 10% à fin 2024 et de 40 % d'ici 2050 (par rapport à 2019). Quelles sont les pistes d'économies possibles, les nouvelles mesures applicables aux entreprises ? De quelle façon peuvent-elles modifier les conditions de travail des salariés ? Le point avec Anne-Lise Castell, juriste aux Editions Tissot, spécialistes du droit du travail.

Les mesures pour diminuer la consommation de carburant qui n'impactent pas les conditions de travail Le covoiturage qui permet depuis 2023 de bénéficier du coup de pouce de 100 euros pour les trajets au quotidien dépend des possibilités des salariés de le pratiquer. 160 000 conducteurs sont déjà engagés dans le dispositif.

Le remboursement des dépenses de transport des salariés qui utilisent les services de location de vélos privés ne modifie pas, lui non plus, les conditions de travail. Aujourd'hui de 50%, comme pour les transports en commun, il devrait être étendu. La réduction d'impôt sur les sociétés pour les entreprises qui mettent une flotte de vélos de fonction à disposition de leurs salariés sera prorogée jusqu'au 31 décembre 2027.

En revanche, passer de 130 km/h à 110 km/h sur l'autoroute sur les trajets personnels comme



professionnels peut s'avérer un défi difficile à relever pour les professionnels du transport, de la livraison ou de la prospection commerciale pour lesquels le temps est compté. Et ce, même si ce ralentissement économise 20% de carburant et 20% d'émissions de gaz à effet de serre.

Attention aux économies d'énergie dans les locaux de l'entreprise!

Passer à l'éclairage Led ou isoler les réseaux d'eau dans tous les bâtiments et mettre en place des systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments ne pose aucune difficulté et évite 20% de gaspillage énergétique.

Il n'en va pas de même pour la température des locaux et leur ventilation.

- Les 19°C pour les pièces occupées, 16°C hors période d'occupation et 8°C si les lieux sont inoccupés plus de 2 jours sont toujours de rigueur, sachant qu'1°C de moins c'est 7% de consommation d'énergie en moins. Il est d'ailleurs recommandé de s'équiper de thermostat programmable pour consommer 6 à 10 fois moins d'électricité.
- La ventilation dans les bureaux, salles ou bâtiments inoccupés doit être arrêtée lorsque cela est possible pour économiser 50% de consommation d'énergie.

Le télétravail permet-il vraiment d'économiser l'électricité ?

Les premiers résultats d'une expérimentation commandée par le Ministère de la Transition écologique et menée par l'ADEME et l'IFPEB montrent que l'impact du télétravail est jugé « négligeable » sur les consommations d'électricité lorsque celui-ci n'implique pas une fermeture de site.

En revanche, les résultats s'avèrent concluants en cas de fermeture des sites de bureaux sur une journée, avec 25% à 40% d'économies d'énergie moyennes sur les journées de fermeture et un gisement maximum potentiel de 60%.

Le télétravail doit donc s'organiser en prenant en compte l'intérêt énergétique, avec des fermetures de sites.

Rappelons qu'il doit faire l'objet d'un accord collectif ou, à défaut, d'une charte élaborée après avis du comité social et économique (CSE), s'il existe. Il est toutefois possible de l'instaurer en signant de simples accords avec les salariés.

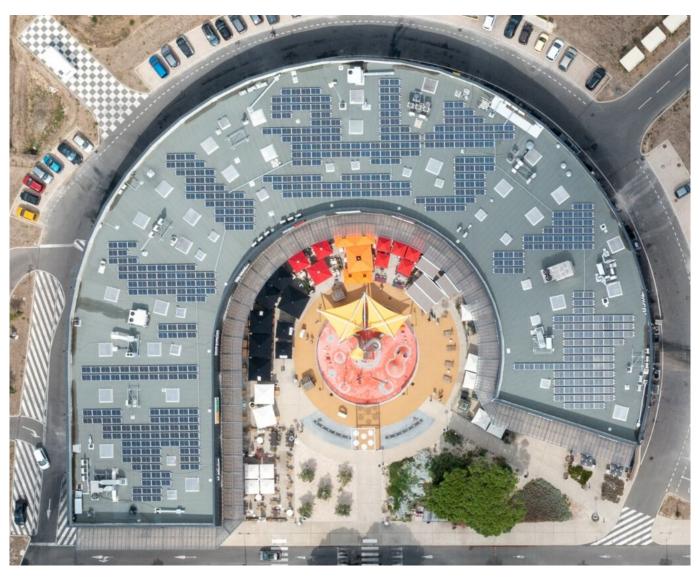
Attention à ne pas aller trop loin

Les économies d'énergie ne doivent pas se faire au détriment de la protection de la santé et la sécurité des salariés, dont l'employeur est comptable en toute circonstance. S'il prend des mesures trop drastiques il pourrait donc voir sa responsabilité engagée et un manquement à l'obligation de sécurité reconnu. Une modification des conditions de travail peut en principe être imposée à un salarié même sans son accord. En revanche, tout changement important dans l'organisation, les procédés ou les conditions de travail nécessite une réévaluation des risques. Et donc une mise à jour du document unique et une consultation des représentants du personnel.

Anne-Lise Castell, juriste aux Editions Tissot, spécialistes du droit du travail



Avignon-nord : des terrasses des saveurs aux toitures du soleil



Les toits <u>des Terrasses des saveurs</u> sont désormais équipés de plus de 4 000m2 panneaux photovoltaïques délivrant une puissance installée de 172kWc. Grâce à ces 500 modules solaires implantés sur ce pôle restauration multi-enseignes de 4 000m2 inauguré au printemps 2019 abritant 10



restaurants(Ambassade de Bretagne, Ayako Sushi, Brut Butcher, El Asador, IT Trattoria, Le Saint Laurent, O'Tacos, Salad&Co, Subway et Villa Food House), les Terrasses des saveurs produisent 245MWh par an. L'équivalent de la consommation annuelle d'énergie de 83 familles ou l'économie de l'émission de 10 tonnes de CO2 par an.

Porté par Nhood, prestataire de services immobiliers en charge notamment de <u>la zone commerciale</u> <u>d'Aushopping Avignon-Nord</u>, et <u>Helexia</u>, spécialiste de l'accompagnement de projet d'énergie renouvelable, ce projet de transformation énergétique permet à Nhood France « de valoriser l'intégralité des espaces vacants du site comme la toiture, de produire une énergie verte et locale contribuant à la diminution de l'empreinte carbone, tout en gagnant en indépendance énergétique et répondre ainsi aux enjeux climatiques actuels ».

La concrétisation de ce projet préfigure les nombreux réaménagements de la zone que Nhood devrait dévoiler dans les prochaines semaines. En effet, la structure détenu par l'AFM (Association Familiale Mulliez) et issu d'un rapprochement des équipes de <u>Ceetrus</u> (anciennement Immochan) et <u>Nodi</u> en janvier 2021, travaille actuellement à la transformation de cette zone qui s'est développée autour l'hypermarché d'Auchan-Le Pontet ouvert en 1974.

Depuis, elle abrite une galerie commerciale de 113 boutiques, un parc d'activités de 200 enseignes regroupant 40 restaurants, du loisir, de l'hôtellerie, et des commerces accueillant plus de 8 millions de visiteurs annuel.



Les 500 panneaux solaires des toitures des Terrasses des saveurs permettent de produire l'équivalent de la consommation annuelle d'énergie de 83 familles et d'économiser l'émission de 10 tonnes de CO2 par an.



Ecrit par le 3 avril 2025

Tricastin: Orano valide le projet d'extension de l'usine d'enrichissement GBII



Alors qu'Orano a inauguré hier, mercredi 18 octobre, son nouveau laboratoire d'isotopes stables sur le site de Tricastin, le conseil d'administration du groupe vient de valider le projet d'extension de capacité d'enrichissement de l'usine Georges Besse 2 (GBII).

« Le conseil d'administration d'Orano, réuni en séance ce jeudi 19 octobre 2023, a validé l'investissement du projet d'extension de capacité de production de l'usine d'enrichissement d'uranium, Georges Besse 2 sur le site du Tricastin situé à cheval entre la Drôme et le Vaucluse », explique le groupe dans un communiqué.

D'un montant prévisionnel de près de 1,7 milliard d'euros, ce projet permettra à Orano d'augmenter ses capacités de production de plus de 30%, soit 2,5 millions d'UTS (Unité de travail de séparation). Il consiste à construire à l'identique 4 modules complémentaires aux 14 modules existants mis en service progressivement entre l'inauguration, en 2011, et la pleine capacité de production du site, en 2016 (8 modules pour l'unité Sud et 6 modules pour l'unité Nord).



De quoi enrichir par un procédé de centrifugation encore davantage d'uranium intervenant dans la fabrication de combustible destiné aux centrales nucléaires.

De 90 millions à 120 millions de foyers

Actuellement, GB II tourne à plein régime, 24h sur 24 et 7 jours sur 7. Il s'agit du plus grand complexe d'enrichissement en Europe sur un même site et représente 30% de la capacité occidentale. L'uranium enrichi à usage exclusivement civil qui y est produit permet de fournir du combustible à 70 réacteurs nucléaires dans le monde.

Cela permet d'alimenter l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 90 millions de foyers, soit l'équivalent de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni. Avec cette extension, Orano sera alors ensuite en mesure d'alimenter l'équivalent de 120 millions de foyers.

Un chantier de 2024 à 2028 ?

Ayant fait l'objet <u>d'une concertation préalable</u> en début d'année par la Commission nationale du débat public, ce projet prévoit une extension de 20 000m2 sur un terrain jouxtant l'usine actuelle. Une zone où 3 000 plots antisismiques ont déjà injectés dans le sol, lors du premier chantier de GBII, en prévision de cet agrandissement. Les premiers coups de pioche sont attendus pour la rentrée 2024 avec une mise en service espérée 4 ans plus tard avant d'atteindre la pleine capacité de production courant 2030. Plus de 1 000 personnes devraient être mobilisées au plus fort du chantier « avec une forte part d'entreprises régionales », assure Orano.

Une décision stratégique

« Dans le contexte géopolitique actuel, cette augmentation des capacités d'enrichissement vise à renforcer, en France, la souveraineté énergétique occidentale, explique <u>Claude Imauven</u>, président du conseil d'administration d'Orano. La décision d'Orano répond aux demandes de nos clients de renforcer leur sécurité d'approvisionnement avec une première production prévue dès 2028. »



Ecrit par le 3 avril 2025



La répartition actuelle du marché mondial de l'enrichissement de l'uranium.

En effet, la production mondiale est aujourd'hui répartie entre le russe Rosatom (43%), les anglogermano-néerlandais d'Urenco (31%), les Chinois de CNNC (13%) et Orano (12%), soit 99% de l'offre mondiale.

S'estimant trop dépendants de la production Russe suite à la guerre en Ukraine (28% des besoins des Etats-Unis et 31% pour l'Europe), les Occidentaux ont donc souhaité reprendre la main sur ce marché sans pour faire autant appel à la Chine qui, de toute façon, exporte très peu pour se consacrer pour l'instant sur ses besoins intérieurs.

Soutien du Japon et de la Corée-du-Sud

Dans ce contexte, François Lurin, directeur des activités Chimie-Enrichissement d'Orano a rappelé « que ce projet voit le jour grâce au soutien de nos clients et aux équipes techniques et commerciales d'Orano qui se sont mobilisées dès mars 2022 ». Il a également souligné « l'importance du support des actionnaires japonais JFEI (Japan France enrichment investing) et coréens KHNP de la SETH (Société d'enrichissement du Tricastin holding) dans la réalisation de ce projet ».



L'explosion des subventions aux énergies fossiles

L'explosion des subventions aux énergies fossiles

Évolution des subventions mondiales aux combustibles fossiles entre 2015 et 2022 (en billions de dollars US) *



^{*} calculs des services du FMI.

Source: Fonds monétaire international













D'après des calculs du Fonds monétaire international (FMI), les subventions aux combustibles fossiles ont atteint un niveau record de sept billions (7 000 milliards) de dollars américains en 2022. Portées par l'augmentation des aides aux consommateurs et aux entreprises pour faire face à la flambée mondiale des prix de l'énergie provoquée, en grande partie, par la guerre en Ukraine et l'arrêt des importations de gaz en provenance de la Russie, et pour financer le redressement de l'activité économique au lendemain de la pandémie de Covid-19, ces subventions représentent désormais plus de 7 % du PIB mondial. Il semble que cette tendance soit à la hausse depuis déjà plusieurs années, malgré un ralentissement en 2020. Et le montant des aides publiques aux énergies fossiles pourrait continuer d'augmenter, en partie dû à la croissance économique des pays du Sud, et l'augmentation de la consommation de charbon, de pétrole et de gaz qu'elle pourrait entrainer.

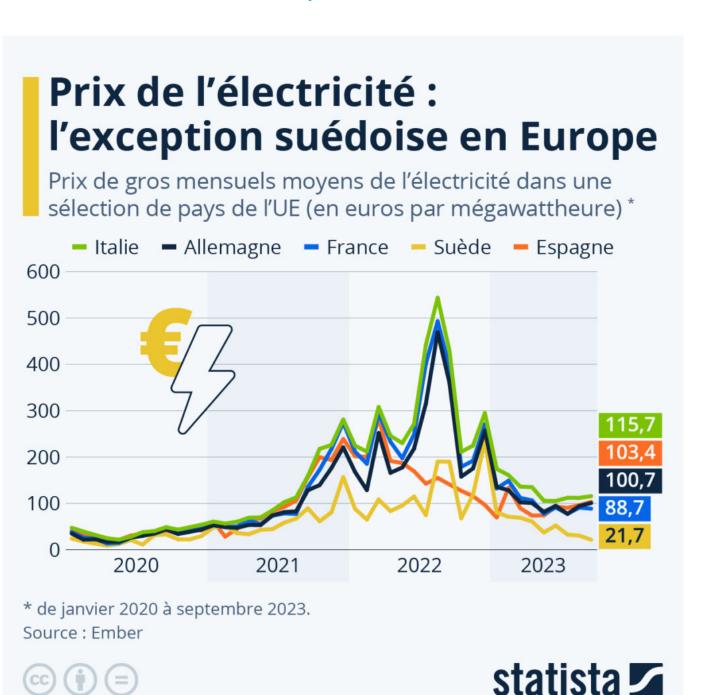
Selon le FMI, la suppression des subventions aux combustibles fossiles permettrait non seulement de remettre l'humanité sur la voie de la réalisation de ses objectifs climatiques, mais aussi d'éviter 1,6 million de décès prématurés par an et d'augmenter les recettes publiques de 4,4 billions de dollars. Celles-ci représentent actuellement plus que les dépenses annuelles d'éducation dans le monde (4,3 % du PIB mondial), et environ deux tiers des dépenses publiques annuelles de santé (10,9 %).

Valentine Fourreau pour Statista

Prix de l'électricité : l'exception suédoise en Europe



Ecrit par le 3 avril 2025



Mardi 10 octobre, lors d'une visite commune à Hambourg, le président Français Emmanuel Macron, et le chancelier Allemand Olaf Scholz, ont annoncé travailler ensemble afin de parvenir à un accord sur la réforme du marché européen de l'électricité. L'ambitieuse et controversée réforme, proposée par la Commission européenne, a pour but d'enrayer la volatilité des prix de l'électricité, d'accélérer l'essor des énergies renouvelables et l'abandon progressif du gaz, ainsi que de mieux protéger les consommateurs



contre les possibles flambées des prix et les manipulations du marché.

Les prix de l'électricité ont en effet connu de très fortes augmentations ces dernières années, d'abord avec la crise énergétique qui a touché l'Europe en 2021 et la reprise économique post-pandémique, puis ensuite, bien plus dramatiquement, avec la guerre en Ukraine en février 2022. Les vagues de chaleur qui ont fait grimper la demande d'électricité et perturbé la production l'été suivant, combinées à la réduction voire l'arrêt des livraisons de gaz russe vers l'UE, ont provoqué une nouvelle flambée des prix, et la plupart des pays ont enregistré des records.

Si la <u>pénurie d'approvisionnement</u> en énergie a touché l'UE dans son ensemble, l'impact sur le <u>prix de l'électricité</u> n'a pas été le même partout. En août 2022, au moment du pic des prix le plus important, c'est l'Italie qui affichait le prix le plus élevé sur le marché de gros, à plus de 543 euros par mégawattheure. Ce pays est notamment le premier importateur net d'électricité de l'UE. La France et l'Allemagne ont également connu une explosion des prix à cette période, mais sont parvenu à maintenir une moyenne inférieure à 500 euros par mégawattheure durant l'été 2022.

Comme le met en avant notre graphique, cette situation était cependant différente en Espagne, où le prix de l'électricité sur le marché de gros se situait alors toujours en dessous de 200 euros le mégawattheure. La Commission européenne a en effet accordé une dérogation qui permet à l'Espagne et au Portugal de plafonner les prix du gaz intervenant dans la production d'électricité.

Outre cette « exception ibérique », c'est en Suède - où l'hydroélectricité et l'énergie nucléaire représentent une part importante de la production électrique - que la hausse a été la moins prononcée. Si le pays scandinave a vu le prix de l'électricité plafonner à presque 235 euros par mégawattheure en décembre 2022, celui-ci est depuis dramatiquement redescendu, pour y atteindre seulement 21,7 euros en septembre. La Suède a également atteint cette année des records de production d'énergie éolienne : 27 % de son d'électricité était fabriquée à partir du vent en février 2023, battant de peu le record de 26% établi en janvier.

Valentine Fourreau pour Statista

Energie : une aide de 250€ pour 100 000 foyers



Ecrit par le 3 avril 2025



Face à la hausse des prix de l'énergie, la Région Sud annonce un dispositif d'aide forfaitaire de 250€.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'une enveloppe de 25M€, financée à 100% par le Fonds Social Européen. Il permettra à 100 000 foyers éligibles de bénéficier d'une aide forfaitaire de 250€. Cette aide s'adresse aux ménages habitant en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Un geste de la collectivité pour venir en aide aux familles nombreuses ou monoparentales notamment, qui sont les premières touchées par la hausse des prix de l'énergie.

Pour être éligibles, les bénéficiaires doivent disposer d'un revenu fiscal de référence 2022 ou 2023, inférieur ou égal à 60% du revenu régional médian, soit 60% de 22 070€ pour une personne célibataire sans enfant. Le dispositif sera ouvert entre le 19 septembre et le 22 novembre, pour un versement au mois de décembre.

Cliquez ici pour faire une demande